

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie Desjardins		Date d'inspection Le 21 mai 2026	
Nom de l'établissement Les p'tits trésors de Steph		Numéro de permis 2013348	
Adresse 160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3		Numéro de téléphone (506) 473-6387	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	29 juin 2026	
Commentaires: Il manque quelques heures de développement professionnel pour 3 éducatrices. Celles-ci sont inscrites à des formations et un plan est mis en place afin de terminé d'ici juin. Un suivi sera fait avec la mentore.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	22 mai 2026	07 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Un courriel a été envoyé afin de démontrer l'ajout du dossier d'immunisation dans les dossiers.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Un suivi a été effectué par courriel. Aucune visite sur place n'a été réalisée; par conséquent, le ratio n'a pas été vérifié. Un plan est en place afin de permettre aux éducatrices concernées de compléter leurs heures de développement professionnel. Un suivi sera assuré par la mentore. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 mai 2026

Date

original signé par
Stéphanie Desjardins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"